



Prudhomme à quoi s'attendre

Par **Jfdp**, le **04/06/2013** à **20:06**

Bonjour,

Je me présente monsieur x je suis mineur et j'ai un gros problème avec mon patron avec qui j'ai fais un an de près apprentissage et signée un contrat de 2 ans en cap depuis le début tout va bien je dis rien fais bien plus de 35h une jour de repos et depuis que je veux plus en faire au bout de 2 ans je me suis fais insultée et il es devenu menaçant enver moi bref il m'a envoyée lettre d'avertissement avec des motif mensongè
Et une lettre de mise à pied conservatoire car j'ai mal réaliser mon travail ainsi que du vocabulaire que je n'est jamais dis bref

Ça fais 7 mois que je suis en mise à pied j'ai RDV au prudhomme bientôt

Ma question est la suivante

Si je n'est rien à me reprocher je vais (gagner) des sous ? Va ton me rendre mes salaires et dommage intérêt ? Parle ton de licemsiment abusif ? Ah savoir que je devais passer mon cap que je ne peux plus travailler donc ça été dur pour moi et qu'un patron ne m'a pas pris à cause de cette histoire.

Par **P.M.**, le **04/06/2013** à **21:10**

Bonjour,

L'employeur ne pouvait pas vous mettre à pied à titre conservatoire sans engager la procédure de rupture du contrat d'apprentissage auprès du Conseil de Prud'Hommes...
Vous pourriez demander la régularisation des salaires jusqu'à son terme initial plus des dommages-intérêts...

Je vous conseillerais de vous faire conseiller par une organisation syndicale voire un avocat spécialiste...

Par **Jfdp**, le **04/06/2013** à **21:27**

Je vous remercie de votre réponse

Oui car j'ai bien évidemment refusée la rupture à l'amiable pour pouvoir passer mon cap

Si d'autre personne peuvent me répondre je vous en remercie d'avance